

2017-1098,
2017-04-20

**NATAMYCIN TGA1
SOLIDE
POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE
Natamycin..... **91,02 %**

**N° D'HOMOLOGATION 30520
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET 25 kg

Titulaire d'homologation:
DSM Food Specialties B.V.
Global Regulatory Affairs Nutrition Cluster
Alexander Fleminglaan 1
PO Box 1, 2613 AX DELFT
Delft, 2600 MA
The Netherlands
+31 (15) 279 34 74

Renseignements au public:
DSM Food Specialties

c/o DNP Canada,
395 Waydom Drive Ayr ON
N0B 1E
Telephone: 800-537-9872

MODE D'EMPLOI

A n'utiliser que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir a moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau a grande d'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale..

INFORMATION TOXICOLOGIQUE : Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon après la manipulation. Gravement irritant pour les yeux. ÉVITER TOUT CONTACT avec les yeux.

Éviter la formation de nuages de poudre. Les particules finement dispersées peuvent prendre feu et causer une explosion de poussière.

ENTREPOSAGE :

Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et sombre.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.